

PLUi : 5 000 contributions, et après ?

URBANISME L'enquête publique s'est terminée lundi soir. Place à deux mois d'analyse

A lors que l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - et les Périphéries délimitées des abords des monuments historiques (PDA) - s'est terminée lundi soir, la commission indépendante commence son analyse du dossier. Certes, les 19 commissaires enquêteurs désignés par le tribunal administratif pour la composer ont déjà eu du pain sur la planche, assurant des permanences aux quatre coins de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour répondre aux questions des citoyens. Certes, ils n'ont pas attendu hier matin pour étudier les documents, consulter les avis des personnes publiques associées et de la Mission régionale de l'autorité environnementale, voire pour se pencher sur les quelque 5 000 observations (*lire ci-contre*) déposées sur le registre numérique, envoyées par mail ou par courrier (d'autres peuvent encore arriver, le cachet de LaPoste faisant foi) ou encore rédigées sur les registres "papier". Mais ce n'est que le préambule d'une immense tâche : décortiquer toutes ces requêtes, les décomposer en "requêtes uniques", certaines pouvant porter sur plusieurs points du PLUi, juger de leur portée et de leur légitimité, en toute indépendance... Pour finalement rendre un avis motivé sur ce document d'urbanisme majeur devant fixer les règles en la matière pour la Métropole pendant dix ans.



Si la commission n'est pas encore en mesure de donner une répartition par secteur, elle estime que les 8^e et 12^e arrondissements (ci-dessus Saint-Julien) sont en tête des contributions. / PHOTO NICOLAS VALLAURI

"On a le devoir de tout regarder, de se forger une opinion, au-delà des pressions 'pour-contre' et sans prendre en compte les conséquences que notre avis peut avoir", précise le président de la commission d'enquête, François Coletti.

Ils ne seront donc pas trop de 19, ce qui est "une grosse commission" glisse son président, et disposeront d'un délai supérieur à l'habituel mois octroyé à un commissaire enquêteur seul pour rendre son verdict sur un dossier, compte tenu du volume et de la complexité du

PLUi. Ce qui devrait aboutir à une transmission du rapport à la Métropole début mai.

Pour l'heure, 8 de ces commissaires enquêteurs ont chacun assuré les permanences marseillaises dans l'un des secteurs de la ville (1), le président François Coletti et une commissaire intervenant au siège de la Métropole et la direction de l'urbanisme. "Si le président a un rôle d'animation et d'organisation, nous nous sommes réparti le travail d'un commun accord, assure-t-il, ça a très bien fonctionné." Logiquement, chacun

commencera donc à "trier" les requêtes déposées sur son secteur, avant que l'ensemble soit repris et étudié par la commission, qui rend un avis collégial. Seules certitudes pour le moment : "La participation a été correcte et les gens s'y sont intéressés, surtout dans les secteurs où il y a un projet marquant ou une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation)", note François Coletti avant de citer les 4-5, 6-8 et 11-12, respectivement animés par les débats autour du parc Longchamp, du Corbusier et du projet d'hôpital

privé de Saint-Barnabé (*lire ci-contre*). Entre autres. Des points qu'il ne peut se permettre de commenter avant de les développer dans le rapport et les conclusions que la commission va rendre pour motiver son avis : favorable (s'il n'y a rien à redire), favorable avec recommandations (simples conseils) ou avec réserves (qui appellent à être levées), voire défavorable (remettant en cause le projet dans sa globalité). Un avis qui peut entraîner des modifications voire une refonte du document, à l'appréciation de la Métropole. Car l'avis "reste un avis" (il n'est pas contraignant, Ndlr), comme le rappelle le président de la commission d'enquête, qui s'empresse de rajouter un "mais" : "L'enquête publique a une importance, notre jugement est indépendant, motivé, le maître d'œuvre ne peut pas y être insensible..." Et de préciser que "légalement le porteur de projet peut faire ce qu'il pense, mais en évaluant les conséquences de sa prise de décision. D'autant qu'il peut ensuite y avoir des recours en justice".

Une fois finalisé, le PLUi doit faire l'objet d'un avis des différents conseils municipaux, puis d'une approbation en conseil métropolitain, pour entrer en vigueur en 2020 et remplacer les PLU-Pos communaux.

Audrey SAVOURNIN

(1) Un commissaire a aussi été affecté par commune hors Marseille.

Les recommandations d'Agir pour la Métropole.

Le groupe d'élus Agir pour la Métropole, présidé par le PS Jean-David Ciot, a formulé trois préconisations au président de la commission d'enquête. D'abord, il souhaite l'application du "taux légal de construction de 25 % de logements sociaux à l'échelle des 16 arrondissements marseillais"; ensuite, il déplore un "manque de définition d'objectifs clairs en matière de réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores". Enfin, il propose "d'inscrire au PLUi l'objectif de développement d'espaces de circulation réservés aux modes doux, à proximité des zones d'habitat".

60 % des requêtes concernent la seule ville de Marseille

D'après le premier bilan dressé par la commission d'enquête, environ 5 100 observations ont été faites sur le PLUi (une dizaine seulement sur le projet de PDA), représentant 6 200 requêtes (certaines observations portant sur différents points). 60 % concernent la seule ville de Marseille, environ 22 % une autre commune et environ 17 % plusieurs sites. Si la commission n'est pas encore en mesure de donner une répartition par secteur (ni par thème, ni par type de contributeur), elle estime que les 8^e et 12^e arrondissements sont en tête, devant le 4^e. 68 % des observations sont dématérialisées : 56 % ont été déposées sur le registre numérique et 12 % ont été envoyées par mail ; 21 % ont été rédigées sur les registres papier et 11 % ont été adressées par courrier postal.

A.S.